

Les retombées économiques communales

> Chiffres pour le projet éolien prévisionnel (3 éoliennes)



Les mesures d'accompagnement du projet éolien

À l'issue de la dernière réunion publique d'information (11 avril 2024), les participants ont été répartis en 3 groupes de réflexion afin de formuler des propositions de mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place sur la commune si le projet éolien est autorisé par le Préfet.

Les contributions ont été nombreuses : *visites pédagogiques pour les scolaires, aire de jeux à Bel-Air, amélioration de la signalétique dans les hameaux, élargissement des routes communales, création de sentiers pédagogiques, aménagements paysagers, isolation et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, réduction de la facture énergétique pour les riverains du projet, vélos électriques en libre-service, installation d'un rucher communal...*

Afin de donner suite à ces propositions et de vous présenter les dernières avancées du projet, nous vous proposons de nous retrouver à la date indiquée **ci-dessous**.

Prochain rendez-vous

Le 12 décembre 2024

De 18h30 à 20h30

À la salle des fêtes de Trébry

Chronologie du projet

2021 RENCONTRE DES ACTEURS LOCAUX

Mai 2021

Premier échange avec la municipalité

2022

Décembre 2022

Délibération des élus de Trébry pour le lancement des études de faisabilité

2023 ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Avril 2023

Démarrage du volet biodiversité

Septembre 2023

Installation du mât de mesure de vent

2024

Février - mars 2024

Campagne de mesures acoustiques

Juin 2024

Réception des études biodiversité complètes

Été 2024

Conception du projet
Définition des variantes d'implantation

Septembre 2024

Rendez-vous de cadrage du projet avec les services de l'État

Début 2025

Finalisation des rapports, assemblage du dossier de projet et validation de l'implantation retenue

2025 INSTRUCTION

1^{er} trimestre 2025

Dépôt du dossier de projet en Préfecture

2026 AUTORISATION

Courant 2026

Décision attendue du Préfet

LA SOCIÉTÉ ESCOFI

Fondé en 1988 dans le nord de la France, ESCOFI est un groupe familial français et indépendant qui développe et exploite des sites d'énergies renouvelables en France et au Portugal.

Spécialistes de l'éolien et du solaire, nous intervenons sur toutes les étapes du développement et de l'exploitation : identification de sites, relations institutionnelles, études, montages financiers, gestion des installations...



153 MW
en exploitation



491 MW
en développement

> Plus d'informations sur escofi.fr

LE PROJET ÉOLIEN

Pour toute question ou proposition :

vivien.baumard@escofi.fr

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

projet-eolien-trebry.fr

ou flashez ce QR code



escofi

Projet éolien du Mont Bel-Air

Novembre 2024

édito

Chères habitantes, chers habitants de Trébry,

Cela fait maintenant plus d'un an et demi que notre société développe un projet éolien sur votre commune. À ce titre, les études de faisabilité initiées en avril 2023 arrivent à leur terme et nous préparons désormais le dossier qui sera déposé pour instruction en Préfecture des Côtes d'Armor au premier trimestre de l'année 2025.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'en juin dernier, le conseil municipal de Trébry a délibéré favorablement notre proposition d'intégrer le capital du projet éolien à hauteur de 5%. Conformément à ce qui a été présenté, cette prise de participation permettra à la commune de bénéficier de retombées économiques supplémentaires, directement issues de la production d'électricité renouvelable du parc.

Depuis le démarrage du projet, les élus de votre commune se sont investis dans son suivi et ont joué un rôle précieux dans notre compréhension des attentes locales en matière de communication et de concertation. Cette implication durable participe à la construction d'un projet de territoire dont les bénéfices profiteront à chacune et à chacun à travers les investissements de la commune, les mesures d'accompagnement ou encore les dispositifs de participation et de financement citoyens.

Certains d'entre vous étaient présents à la permanence d'information que nous avons organisée en octobre 2023, puis à la réunion publique / atelier de concertation d'avril 2024 et je tenais à vous en remercier. Ces événements publics nous permettent d'échanger et de vous communiquer des détails sur la teneur du projet (localisation, caractéristiques et planning prévisionnels, études réalisées...) à mesure que nous avançons sur les études de faisabilité.

Lors du dernier événement, les projections des retombées économiques communales avaient été présentées et en présence des élus, nous avons recueilli de nombreuses propositions de mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place en parallèle du projet éolien.

Pour celles et ceux qui n'ont pu ou ne pourront être présents à ces événements, cette lettre synthétise les principales informations relatives au projet.

Bonne lecture et à bientôt !

Col du Mont Bel-Air
Alt. 339m
Commune de Trébry

Commune de Trébry (22)



Vivien BAUMARD
Chef de projet

Le projet prévisionnel



3
éoliennes



12,6 MW
puissance globale



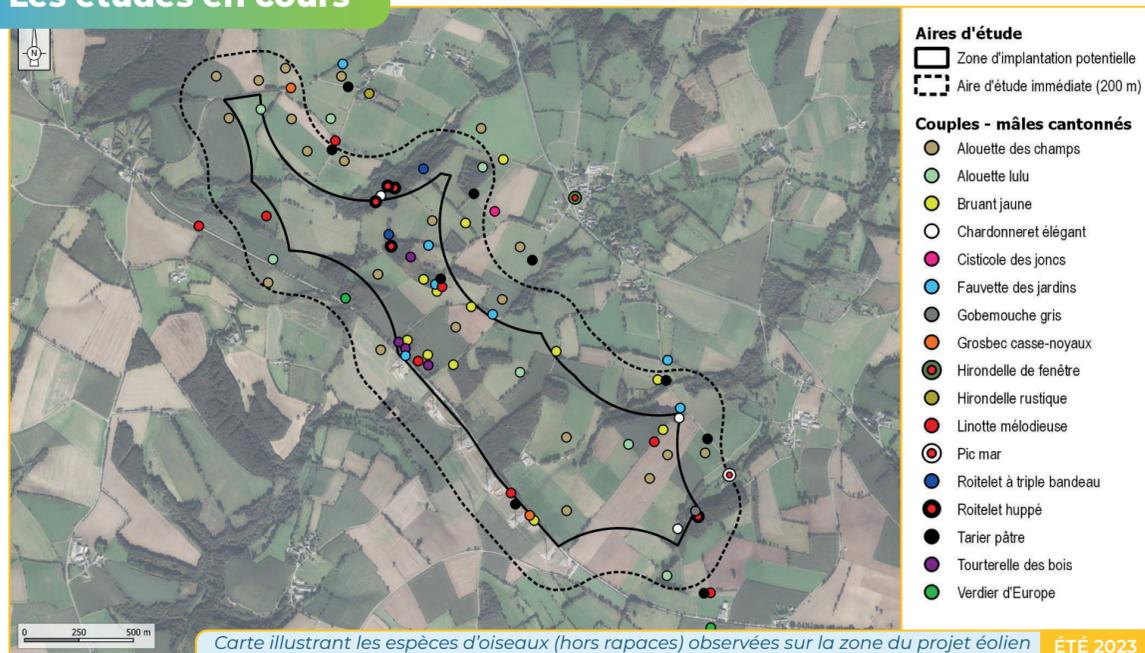
4 800
personnes alimentées *



31,6 GWh
production annuelle

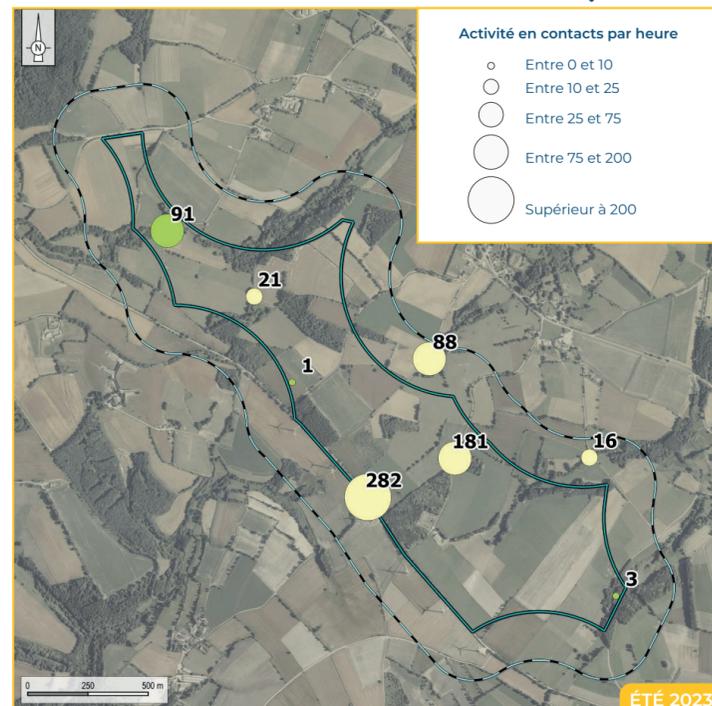
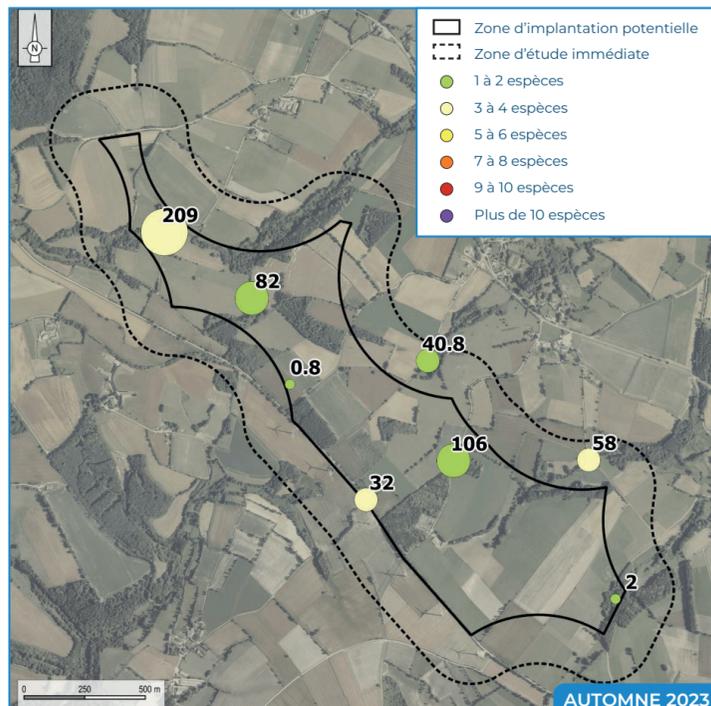
* Calcul effectué sur la base d'une consommation électrique individuelle moyenne de 6 582 kWh par an pour un français. (sources : AIE, INSEE)

Les études en cours



Biodiversité & milieux naturels

Des ingénieurs écologues spécialisés étudient de manière approfondie la flore ainsi que la faune terrestre et volante, plus particulièrement les oiseaux et les chauves-souris, présentes sur la zone de projet et ses abords, via des sorties terrain récurrentes. Ils inventorier les espèces identifiées, les dénombrent et qualifient leur sensibilité à l'égard de l'éolien, de sorte que le chef de projet puisse définir un projet qui respecte au mieux les enjeux relevés sur le site d'implantation.



Paysage

Le paysagiste recense et analyse l'ensemble des enjeux paysagers à diverses échelles autour de la zone de projet. Il s'intéresse notamment aux perceptions que les usagers auront du parc éolien depuis les lieux de vie, les axes routiers, les monuments historiques ou encore les zones touristiques. Afin d'évaluer la prégnance visuelle du projet sur le territoire, le paysagiste définit notamment un ensemble de points de vue à partir desquels seront effectués des photomontages. Ces simulations photoréalistes permettent d'établir une représentation très précise de l'apparence future du parc éolien dans le paysage et de formuler des recommandations d'implantation qui guideront le chef de projet vers l'aménagement le plus pertinent.

> LES AIRES D'ÉTUDES DÉFINIES PAR LE PAYSAGISTE (descriptif issu du rapport d'état initial paysager)

Aire d'étude immédiate (AEI) : jusqu'à 1 km au delà des limites de la zone d'étude

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentour. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité. Cette aire d'étude comporte notamment le sommet du mont Bel-Air, avec son site classé.

Aire d'étude rapprochée (AER) : de 1 à 7 km depuis les limites de la zone d'étude

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme. Cette aire d'étude correspond ici au mont Bel-Air et à ses contreforts, et s'étend jusqu'à la petite ville de Moncontour au nord-ouest, et jusqu'à la forêt de Boquen à l'est.

Aire d'étude éloignée (AEE) : de 7 à 18 km depuis les limites de la zone d'étude

L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Cette aire d'étude englobe la quasi totalité du bassin visuel potentiel du projet vers le sud et l'ouest, jusqu'aux forêts de la Hardouinais, de Loudéac et de Lorge, qui dominent les collines du Mené. Au nord, l'agglomération de Lamballe est incluse dans ce périmètre, ainsi que le tracé de la N12, axe de circulation majeur.

Cartes illustrant l'activité et la diversité des espèces de chauves-souris au sein de l'aire d'étude

